



Durée
3 jours – 22.5 heures

Lieu
RENNES

Effectif
10 personnes maximum

Public

Opérateur de mesure de perméabilité à l'air
(Qualibat réf : 8711)
Débutant en acoustique mais exerçant déjà
dans le domaine du contrôle bâtiment

Responsable des Animateurs

Antoine Cerisier

Ingénieur EEMI-EIGSI, Responsable
Département thermique et formation
d'UBAT Contrôle, formateur
Energétique bâtiment en école
d'ingénieur et membre du club
Perméabilité à l'air auprès du Ministre du
logement

Objectifs de la formation

À l'issue du stage, les participants seront capables :

- De connaître les objectifs réglementaires à atteindre pour les logements neufs
- D'appliquer la méthode de mesure acoustique en respectant la NF S31-057 et le guide des mesures acoustiques
- De réaliser l'ensemble des mesures acoustiques et de remplir les attestations acoustiques conformément au décret du 30 mai 2011 et de l'arrêté du 27 novembre 2012
- D'analyser les résultats et connaître les principales solutions d'améliorations



Méthodes pédagogiques

THEORIE : Un diaporama interactif permet de balayer l'ensemble du contexte règlementaire ainsi que les techniques relatives au processus et à la mesure de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques

IN SITU : Exercices sur site pour l'ensemble des intervenants

Tarifs au 01/01/2019

2100 € HT soit un montant de 2520 € TTC

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
53 35 1037635 auprès du préfet de région de Bretagne**

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Jour 1

Matinée : Notion de base acoustique

- Tour de table des participants
- Sommaire, objectifs du stage
- Généralités, Bruit, Propagation du bruit, Niveau sonore, addition de 2 niveaux sonores, Fréquence, Décibel et décibel A, Utilisation du dB(A)
- Bruit rose, routier, Aérien et solidien
- Isolation et absorption
- Isolement et indice d'affaiblissement

Après-midi : Compléments d'acoustique

- Composition de 2 niveaux sonores et de 2 isollements acoustiques
- Pondération A et calcul du niveau global en dB(A)
- Calcul de l'indice R_w , Evaluation de R, Calcul des termes d'adaptation C et Ctr, Calculs par bande d'octave
- Calcul du niveau de bruit choc ΔL_w , Terme d'adaptation, calculs du niveau de bruit de choc ΔL_{nw}
- Calcul du facteur d'absorption : w

Jour 2

Matinée : Rappels du contexte réglementaire pour les logements

- Arrêté du 30 juin 1999 : Gabarit W, bruit rose et route, Durée de réverbération
- Arrêté du 27 novembre 2012 : Attestation, nombre et type de mesure à réaliser suivant configurations.
- Rappels normatifs : Norme NF S 31-057, NF 10052, NF 717-2, NF 16283-1, NF16283 et le guide de mesures acoustiques d'Aout 2014
- Comparaison des textes
- Matériel de mesures : Sources et signal sonore du bruit aérien, source sonore du bruit d'impact, sonomètre
- Manipulation en salle du sonomètre de la machine à chocs et de la source de bruit

Après-midi : TP Mesures de l'isolement acoustique au bruit aérien

- Mesures de l'isolement acoustique de façade dans nos locaux
- Utilisation du sonomètre et de la source de bruit rose
- Dépouillement et analyse des résultats

Jour 3

Matinée : TP Mesures de l'isolement au bruit d'impact et des bruits d'équipements

- Mesures de l'isolement acoustique au bruit d'impact dans nos locaux
- Utilisation du sonomètre
- Utilisation de la machine à chocs
- Dépouillement et analyse des résultats
- Mesures des niveaux sonores des équipements techniques dans nos locaux
- Dépouillement et analyse des résultats

Après-midi : Travaux pratiques (TP)

- TP Calcul du facteur d'absorption
- Mise en forme du rapport réglementaire de mesures acoustiques et édition de l'attestation réglementaire à fournir dans le dossier DAACT
- Appréciation des participants/échange